

Informations pour le cours de français 2008/2009

Classe de 6^e de l'enseignement général et technique de transition.



accès direct : <http://users.skynet.be/fralica/intro/5tr.htm>

Avertissement

Ce dispositif est proposé dans le cadre de la scolarité obligatoire. Il est conçu pour permettre à chaque élève de se motiver et de réussir.

Toutefois le bénéfice que retire l'élève des tâches qui lui sont proposées sera directement proportionnel à son investissement personnel: prise de risques, engagement, appels à l'aide, application...

L'évaluation

Acquisition des compétences (*évaluation certificative*)

1. Lorsque l'élève a passé avec succès les épreuves imposées pour chacune des six compétences, il a réussi son année.

2. Pour chaque compétence préconisée par le programme de français, une ou plusieurs épreuves sont proposées. L'énoncé de ces tâches figure sur le document n° 2 remis aux élèves en début d'année.

3. Chaque tâche est évaluée en fonction de critères groupés en rubriques. Une tâche est réussie lorsque toutes les rubriques de son évaluation atteignent la moitié des points (voir un exemple). Elle peut à ce moment être prise en compte dans la certification d'une compétence.

Une compétence vérifiée n'exclut pas évidemment des erreurs, des fautes ultérieures ou son "oubli" dans le cadre d'une autre discipline.

Appréciation de la qualité (*évaluation formative*)

1. D'autres tâches sont proposées, elles renforcent les acquis linguistiques et métacognitifs. Les tests de lecture, bilans de connaissances théoriques et de vocabulaire, les ateliers d'écriture et les textes d'explicitation sont notés en évaluation formative.

2. Il ne suffit pas d'obtenir la moitié des points pour être préparé à des études supérieures (ce qui est l'objectif de l'enseignement général ou de transition). C'est pourquoi, parallèlement à la réussite ou l'échec, une autre note indique le niveau de qualité attribué par le professeur à l'ensemble de la démarche d'apprentissage de l'élève (tâches formatives + certificatives).

Cette note chiffrée donne une représentation (la plus objective possible) de la qualité des productions de l'élève. Et donc une indication sur la capacité estimée à poursuivre des études supérieures.

Mais ces points ne déterminent en aucun cas la réussite ou l'échec.

3. On peut toutefois défendre en Conseil de Classe qu'un élève qui n'aurait pas réussi **une** des six compétences préconisées par le programme mais qui a atteint un niveau suffisant en points (60 %) par sa régularité, sa créativité, son perfectionnisme a toutes les chances de réussir dans les études supérieures. Il sera donc considéré comme ayant satisfait aux exigences.

Communication de l'évaluation

1. L'évaluation de chaque tâche est détaillée sur une **table critériée** rendue à l'élève avec sa copie.
2. Une **feuille de bord** rassemble tous les résultats. C'est l'élève qui la remplit et qui la conserve.
3. Aux dates fixées par l'établissement, une synthèse est réalisée à l'intention des parents dans le **bulletin**. Elle comporte deux informations :

Une lettre indiquant la situation de **réussite/échec** : si le nombre de tâches certifiées est suffisant, **R**, dans le cas contraire **E**.

periode	1	2	3	4	5
nombre de tâches (cumulées) attendues (examens compris)	1	5	8	10	15

Une **note de qualité** : de TF à TB selon les usages de notre établissement.

Si le nombre de tâches réalisées est insuffisant la cote sera F quelle que soit la qualité du travail accompli.

Seul le dernier bulletin confirme la réussite de l'élève puisque les 5 compétences ne peuvent être atteintes avant la fin de l'année

Précisions utiles

1. Le professeur fournit pour chaque épreuve une table d'évaluation critériée. C'est l'élève qui la réclame et se charge de la faire reproduire. Si l'élève ne la joint pas à sa production, il reçoit une cote globale sur 20 points.
2. Le copiage, le plagiat et les autres formes de tricherie sont sanctionnés par un zéro définitif.
3. Lorsqu'un élève a présenté toutes les épreuves d'une catégorie, les points qu'il obtient ensuite sont des notes "joker" qui peuvent remplacer des notes moins élevées dans la même catégorie.

Les échéances

1. Les travaux écrits (TiP et Écriture créative) sont à remettre au professeur aux échéances indiquées dans un tableau donné aux élèves (10 jours avant le bulletin sauf indication contraire). La non-réalisation, même justifiée, d'un exercice ne modifie pas le minimum à atteindre en fin d'année.
2. Le professeur s'engage à corriger pour le bulletin suivant les textes déposés dans les délais.
3. À chaque terme de trimestre, un "bonus ponctualité" est attribué aux étudiants qui ont réalisé dans les délais toutes leurs tâches (sauf les épreuves organisées sans préavis).
4. Le délai ultime pour soumettre une tâche à l'évaluation est le dernier jour de cours (= avant les révisions) du trimestre.

La remédiation

1. Le professeur met à la disposition des élèves tout un dispositif d'accompagnement différencié : le site Fralica régulièrement actualisé en fonction des difficultés rencontrées par les élèves. Ce site est disponible en ligne ou, à la demande, sur un support (cd / dvd / clé usb...). Les élèves peuvent y trouver des précisions sur les tâches, des conseils de procédure, des témoignages ou des textes d'élèves, des ressources théoriques, les critères des évaluations.

2. Les élèves peuvent demander des explications par courrier électronique mais aucune tâche ne sera lue par ce canal.
3. On peut refaire une tâche dont l'évaluation est insatisfaisante pour autant qu'elle soit rendue dans les délais, accompagnée de la première version. Dans ce cas, seule la note la plus élevée sera enregistrée.
4. En classe, le professeur s'engage à répondre aux questions qui présentent un intérêt pour une partie significative du groupe-classe. Les questions ou demandes d'éclaircissement plus personnelles seront traitées sur rendez-vous.
5. En outre les élèves peuvent consulter la Cellule Sésame pour les questions de méthode de travail.
6. Moyennant l'accord du Conseil de Classe, les examens de passage permettent à l'élève qui n'a pas fait la preuve d'une ou plusieurs compétences de représenter les tâches non satisfaisantes correspondant à cette ou à ces compétences.

Les exposés oraux

1. L'élève peut choisir entre plusieurs formules d'exposés oraux.
2. Les oraux se font aux jours et heures décidés d'un commun accord. L'élève absent, même si son absence est justifiée n'a pas le droit automatique de représenter l'épreuve. Ce doit être l'objet d'une négociation.
3. Chaque exposé sera enregistré soit avec le matériel disponible à l'Institut, soit avec le matériel personnel de l'élève. L'exposant reste maître de son enregistrement qu'il emporte avec lui. Sans ce dispositif d'enregistrement, l'élève ne sera pas autorisé à présenter son exposé.
4. L'élève qui souhaite disposer de **photocopies** gratuites réalisées dans l'établissement doit remettre son original une semaine à l'avance.
5. L'élève qui souhaite disposer du **local** ou du **matériel de projection** doit également en faire la demande une semaine à l'avance.
6. Les épreuves orales de décembre et de juin se déroulent en présence d'au moins trois élèves de la classe.

Les tâches d'initiative personnelle

1. Le professeur met à la disposition des étudiants une liste de propositions de tâches. L'élève choisit ce qu'il désire réaliser en fonction de son projet d'apprentissage individuel, de ses compétences et des impératifs du nouveau programme (télécharger le texte de ce programme). Moyennant négociation préalable avec le professeur, certaines tâches réalisées par l'étudiant en dehors de l'école peuvent être comptabilisées comme apprentissage réussi.
2. Afin de diversifier les apprentissages, les étudiants sont invités à varier leurs projets.
3. Le professeur préconise le choix de certaines tâches mieux adaptées au niveau et à l'orientation des élèves. Il s'engage à les réaliser en classe à titre d'exemple.
4. Attention : certaines erreurs donnent lieu au "rejet" de l'exercice qui est alors enregistré comme non réalisé. Cette pénalité est toujours mentionnée explicitement sur la table d'évaluation.
5. Les TlP peuvent être réalisées à deux ou trois, sauf indication contraire explicite. Dans ce cas, l'évaluation sera conjointe. Toutefois, pour former une équipe de plus de trois participants, il faut obtenir l'accord préalable du professeur. Les étudiants doivent changer de partenaire pour chaque exercice et en mentionner explicitement le nom.
6. Certains projets donnent lieu à l'octroi d'un bonus en cas de publication. Deux conditions doivent alors être remplies :
 1. le texte est montré au professeur avant sa publication,
 2. le texte publié mentionne explicitement le nom de son auteur.
7. La liste des projets, les procédures, les critères d'évaluation. et les références théoriques sont

accessibles gratuitement dans l'établissement sur l'intranet du CCM et, à domicile, sur le site internet: <http://users.skynet.be/fralica/index.htm>.
L'élève qui le souhaite peut aussi disposer de ces informations sans connexion à Internet sur un cd-rom.

Les textes d'explicitation

A trois reprises durant l'année, l'élève est invité à présenter, oralement ou par écrit, la manière dont il a réalisé sa tâche. Pour en savoir davantage, voir la page réservée au texte d'explicitation.

Les soirées au théâtre

1. En complément du cours de français, les élèves souscrivent un abonnement au programme PBA-Eden du Centre Culturel Régional de Charleroi. Dans l'éventail (large) de propositions, ils choisissent au moins quatre pièces de théâtre dont une sera commune à toute la classe. Mais ils peuvent avec le même abonnement assister à d'autres spectacles (théâtre, danse, contes, opéra) et concerts (classique, jazz, pop...) à prix réduits (± 8 €).
2. Les élèves se rendent au théâtre par leurs propres moyens et choisissent les séances en fonction de leurs disponibilités. Les parents et amis sont les bienvenus aux mêmes conditions.

Les ateliers d'écriture

*"Je suis assez artiste pour puiser librement dans mon imagination.
L'imagination est plus importante que la connaissance.
La connaissance est limitée.
L'imagination saisit le monde."
Albert Einstein au Saturday Evening Post, 1929.*

1. Pour stimuler l'imagination et retrouver (entretenir) le plaisir d'écrire, l'élève reçoit chaque semaine une proposition d'écriture. Ces exercices peuvent toujours être réalisés en 50 minutes.
2. Un cahier est exclusivement réservé aux ateliers d'écriture. Chaque texte y est transcrit sur une double page. Toutes les techniques graphiques peuvent agrémente la mise en pages (calligraphie, dessin, collage, impression par ordinateur...) et mettre l'écriture en valeur. Chaque texte de la séquence doit recevoir un titre approprié. L'intitulé de l'exercice apparaît de façon discrète.
3. Dans chaque séquence on peut remplacer un texte écrit selon les consignes par un texte libre. L'élève indique dans ce cas la consigne qu'il s'est donnée.
4. Le plagiat est interdit mais il est conseillé de se faire relire par quelqu'un (orthographe, cohérence...) Les textes sont réalisés en solo. Un texte par séquence peut être rédigé en collaboration; dans ce cas, l'élève doit mentionner le nom du collaborateur. Seuls les textes copiés sur le cahier sont évalués, en cas de collaboration il faut recopier (photocopier) le texte commun.
5. L'évaluation porte sur une séquence complète, c'est-à-dire une série d'exercices donnée entre deux bulletins. Chaque séquence est évaluée sur 20 points même si le nombre d'exercices n'est pas atteint. S'il y a plus de quatre exercices, les quatre meilleures cotations sont enregistrées.
6. Les critères d'évaluation. sont constants et de valeur identique pour chaque exercice:

Invention	Présentation	Cohérence	Consignes	Langue
Originalité Richesse des idées imagination	Mise en pages Titrage Soin	Progression Répétition Articulation Non-contradiction	Respect des indications, Nombre d'occurrences	Orthographe, Syntaxe, Richesse

Les bilans de connaissances

1. Ce sont des questionnaires permettant d'évaluer les connaissances réutilisables sur une matière travaillée en classe.
2. Afin de reconnaître les efforts réalisés par les élèves qui cherchent à en savoir plus, dans chaque questionnaire le professeur se réserve la possibilité d'introduire quelques questions qui n'ont pas été abordées au cours (max. 5).
3. Quelques diaporamas sont accessibles, ils permettent de vérifier ses connaissances avant le contrôle.

Les tests de lecture

Ce sont des épreuves destinées à améliorer la lecture de textes informatifs. Elles se déroulent en trois phases :

- Lecture individuelle silencieuse : Les élèves reçoivent la photocopie d'un texte informatif d'une ou deux pages, souvent extrait d'un périodique. Les thèmes sont interdisciplinaires : linguistique, économie, sciences, musique, démocratie... Le temps de lecture individuelle est limité à environ 15 minutes et les élèves ne disposent d'aucun dictionnaire.
- Le forum coopératif : les élèves soumettent à la classe toutes les difficultés qu'ils rencontrent. Le professeur ne répond pas à ces questions mais facilite l'échange et, si nécessaire, reformule. Les élèves peuvent se donner des éléments de réponse même s'ils ne disposent pas de la solution entière (= "faire avancer le schmillblick"). Cette phase de coopération dure environ 20 minutes.
- Le questionnaire : sur un questionnaire à choix multiple, les élèves cochent les bonnes réponses avec le texte sous les yeux. Cela dure entre 15 et 20 minutes. Les questions portent sur des informations fournies par le texte à l'exclusion de toute sollicitation de la culture générale.

Barème de cotation

- Réponse correcte certaine = + 4 incertaine = + 2
- Erreur certaine = - 2 incertaine = + 1
- Pas de réponse = 0

Le matériel nécessaire

- le cahier d'écolier de très bonne qualité (60 pages) commencé en 5^e;
- une chemise plastique à glissière pour conserver tâches et évaluations,
- un support vidéo pour l'enregistrement des exposés.
- le manuel *Les grands courants de la littérature française*, Legros, Strel et Monballin
- un ouvrage précieux pour se préparer aux études supérieures : *1000 mots pour réussir*.
- ± 30€ pour l'abonnement au théâtre (payable en octobre),
- environ 5€ de photocopies personnelles et impressions au CCM,
- grammaire, dictionnaire.